

PERMIS B : TRADITIONNEL BOITE MANUELLE

PLUSIEURS FILIÈRES POSSIBLES

	Apprentissage Anticipé de la Conduite AAC	Conduite supervisée	B traditionnel boîte manuelle	B 78 : boîte automatique
À partir de :	15 ans	18 ans	18 ans	18 ans
Formation pratique minimum	20 heures	20 heures	20 heures	13 heures
Durée du permis probatoire	2 ans	3 ans	3 ans	3 ans

AAC

- Un rendez-vous préalable
- Minimum 1 an et 3000 km de conduite accompagnée
- Au moins 2 rendez-vous pédagogiques

Conduite supervisée

- Un rendez-vous préalable

LA FORMATION THÉORIQUE

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Les cours sont dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

L'entraînement au code peut être suivi dans les locaux de l'école de conduite avec un support média ou avec un enseignant ou via Internet.

La formation théorique porte sur :

- Les dispositions légales en matière de circulation routière.
- Le conducteur : les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite, l'influence de la fatigue sur la conduite, la pression sociale (publicité, travail ...) et la pression des pairs, etc.
- La route : les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée, etc.
- Les autres usagers de la route : la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers, les usagers vulnérables, les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs, etc.
- La réglementation générale : le transport d'un chargement et de personnes, la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule, etc.
- Les gestes de premiers secours.
- Les précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule.
- Les éléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité.
- Les équipements de sécurité des véhicules.
- Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

LA FORMATION PRATIQUE

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Les 4 compétences et les compétences associées ci-dessous sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation. Elles sont traitées en abordant les points suivants : le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail..., l'auto-évaluation.

<ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications internes et externes. • Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir. • Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire. • Démarrer et s'arrêter. • Doser l'accélération et le freinage à diverses allures. • Utiliser la boîte de vitesses. • Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire. • Regarder autour de soi et avertir. • Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.
<ul style="list-style-type: none"> • Appréhender la route et circuler dans des conditions normales 	<ul style="list-style-type: none"> • Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte. • Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation. • Adapter l'allure aux situations. • Tourner à droite et à gauche en agglomération. • Détecter, identifier et franchir les interactions suivant le régime de priorité. • Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoires. • S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.
<ul style="list-style-type: none"> • Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer et maintenir les distances de sécurité. • Croiser, dépasser, être dépassé. • Passer des virages et conduire en déclivité. • Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie. • S'imposer, circuler et sortir d'une voie rapide. • Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense. • Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte. • Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites. • Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, ...
<ul style="list-style-type: none"> • Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre un itinéraire de manière autonome. • Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie. • Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer. • Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir. • Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...). • Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence. • Pratiquer l'écoconduite.

LES ÉPREUVES DU PERMIS

ÉPREUVES DU PERMIS	
Épreuve théorique générale : le code*	<ul style="list-style-type: none"> • 40 questions dont 4 en vidéo : 35 bonnes réponses pour obtenir le code • Valable 5 ans ou 5 épreuves
Épreuve pratique	<ul style="list-style-type: none"> • 32 minutes. • Conduite en agglomération et sur route et/ou autoroute. • Un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière. • Une question de vérification à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, une question en lien avec la sécurité routière et une question de premiers secours.

Les permis de conduire de la catégorie B ont une durée de validité de 15 ans.

- L'âge du passage pour le permis B traditionnel boîte manuel et boîte automatique est de 17 ans depuis le 01/01/2024.

PERMIS B : Boite Automatique

Pour qui ?

Toute personne souhaitant passer le permis de la catégorie B et conduire un véhicule avec une boîte de vitesse automatique.

Objectifs :

- Obtenir la catégorie B Mention 78 du permis de conduire afin de pouvoir conduire en autonomie un véhicule de la catégorie B, ayant une boîte de vitesse automatique.

Conditions :

- Avoir minimum 17 ans ½
- Être titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR

Le déroulé de la formation :

Durée : 13h

Etape 1 : L'EVALUATION INITIALE OBLIGATOIRE

Avant de débiter votre formation, vous devez obligatoirement passer une **évaluation initiale**. Elle permettra de connaître votre niveau et déterminer le nombre d'heures de conduite nécessaire à l'obtention de votre permis.

Etape 2 : LE CODE DE LA ROUTE

En salle ou à la maison, vous aurez accès à des cours et des tests en illimité pendant 4 mois, 6 mois ou 1 an en fonction de la formule choisie

- La formation théorique (10 thèmes articulés autour de 9 familles) porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur. Cette formation (entraînement au code) pourra être suivie dans les locaux de l'auto-école avec un support mais également via Internet.
- Les cours thématiques seront dispensés uniquement dans les locaux de l'auto-école, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière, titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Etape 3 : LA CONDUITE

Elle porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques routiers. Le programme de formation, divisé en 4 compétences et extrait du Référentiel pour l'Education et la Mobilité Citoyenne.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage. Vous allez, au travers de ce programme :

- Apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage. Vous allez, au travers de ce programme :

- ➔ Apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites
- ➔ Comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques et des aspects psychologiques et physiologiques

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression vous accompagnent dans l'acquisition des compétences. Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues.

Les compétences :

COMPETENCE 1 : MAÎTRISER LE MANIEMENT du véhicule dans un trafic faible ou nul	COMPETENCE 2 : APPREHENDER la route et circuler dans des conditions normales	COMPETENCE 3 : CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	COMPETENCE 4 : PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique
Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.	Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.	Evaluer et maintenir les distances de sécurité.	Suivre un itinéraire de manière autonome.
Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.	Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.	Croiser, dépasser, être dépassé.	Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.	Adapter l'allure aux situations.	Passer des virages et conduire en déclivité.	Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
Démarrer et s'arrêter.	Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.	Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie.	Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir
Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.	Tourner à droite et à gauche en agglomération.	S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.	Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).

Utiliser la boîte de vitesses.	Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.	Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.	Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.	S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.	Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.	Pratiquer l'écoconduite.
Regarder autour de soi et avertir.		Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.	
Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.		Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts ...	

Etape 4 : LA CONDUITE SUPERVISEE

La phase de conduite supervisée débute par un rendez-vous préalable de conduite avec au moins un accompagnateur, organisé à la suite de l'évaluation de la formation initiale. Au cours de ce rendez-vous, l'accompagnateur assis à l'arrière du véhicule bénéficie des conseils de l'enseignant. A la fin de ce rendez-vous, une attestation de fin de formation initiale vous sera délivrée. Vous pourrez alors débiter votre conduite supervisée. Il n'y a pas de durée imposée pour la conduite supervisée.

Durant votre période de conduite supervisée, vous rencontrerez au minimum une fois votre formateur au cours d'un rendez-vous pédagogiques.

Votre formateur pourra vous présenter aux épreuves du permis de conduire, lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé et que vous vous sentirez prêt.

Etape 5 : L'EXAMEN

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire. L'inspecteur réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Il faut avoir un minimum de 20 points pour avoir un résultat favorable (le maximum est à 31 points).

